SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE.

1.1 Identifiant du produit.

Nom UFI du produit : CHALK POWER
Couleur : Bleu
Code produit : Réf. 50222, 50223, 50230

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.
Utilisation de la substance/du mélange : Marquage

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise : Bellota herramientas, S.L.U.
Adresse : Uroala, 10
Ville : Legazpia
Province : Guipuzcoa
Téléphone : +34 943 73 90 00
Fax : +34 943 73 15 01
Courriel : atencionclienteBH@bellota.com
Site web : www.bellota.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +34943461111/943739011 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008.
Dangers physiques
Non classé.
Dangers pour la santé
Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage.
Pictogramme(s) de danger : Aucun
Mention d'avertissement : Aucun
Mentions de danger : Aucune information disponible
Mentions de précaution : Aucune information disponible

2.3 Autres dangers.
Le mélange ne contient pas de substances classées comme PBT (persistantes, bioaccumulables et toxiques).
Le mélange ne contient pas de substances classées comme vPvB (très persistantes et très bioaccumulables).
Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS.

Composant	Poids (%)	Numéro CAS	SGA
Carbonate de calcium ($CaCO_3$)	80~85	471-34-1	Aucune information disponible
Bleu outremer	15~20	57455-37-5	Aucune information disponible

-Continue à la page suivante.-

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation.
En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux.
Rincer immédiatement les yeux ouverts à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact avec la peau.
Laver immédiatement à l'eau et au savon tout en retirant tous les vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion.
Maintenir la personne touchée au repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement sans avis médical. Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.
Aucune information disponible.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire.
Remarques à l'intention du médecin Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1 Moyens d'extinction.
Moyens d'extinction appropriés :
Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Mousse chimique.

Agents extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :
Aucune information disponible.

5.2 Risques particuliers découlant de la substance ou du mélange.
Risques particuliers.
La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3 Recommandations aux pompiers.
Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection complet.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.
6.1.1 Pour le personnel non urgent
Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes éloignées et au vent du déversement/de la fuite. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards, les gaz ou les poussières.
6.1.2 Pour les intervenants d'urgence
Utiliser un équipement de protection approprié pour se protéger.

6.2 Précautions environnementales.
Empêcher toute nouvelle fuite ou tout nouveau déversement si cela peut être fait en toute sécurité. Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

-Continue à la page suivante.-

Balayer, aspirer et recueillir dans des récipients fermés appropriés en vue de leur récupération ou de leur élimination. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

6.4 Référence à d'autres sections.
Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.
Pour l'élimination des déchets, suivre les recommandations de la section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger.
Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact physique direct. Ne pas respirer la poussière. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards de pulvérisation. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Tenir à l'écart des matériaux inflammables et des sources de chaleur. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles.
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dans un récipient ou une bouteille hermétiquement fermés. Pour préserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ou à la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des matières incompatibles, des sources d'inflammation et des personnes non formées. Sécuriser et étiqueter la zone. Protéger les conteneurs/bouteilles contre les dommages physiques. La zone de stockage doit être équipée d'un équipement de traitement d'urgence en cas de fuite et de matériaux de protection appropriés.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.
Valeurs limites d'exposition

Composant	TLV de la ACGIH	PEL de l'OSHA	NIOSH
Carbonate de calcium (471-34-1)	Aucune information disponible	TWA : 15 mg/m3 (8 heures) (Fraction inhalable) 5 mg/m3 (8 heures) (Fraction respirable)	TWA : 10 ppm (8 heures) (Fraction inhalable) 5 mg/m3 (8 heures) (Fraction respirable)

Valeurs limites biologiques
Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient aucune matière dangereuse soumise à des limites biologiques établies par les organismes de réglementation spécifiques à la région.
Niveau sans effet dérivé (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration sans effet prédite (PNEC) Aucune information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition.
Mesures d'ingénierie :
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité se trouvent à proximité des postes de travail.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection des mains	Gants de protection
Protection de la peau et du corps	Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.
Protection respiratoire	Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN149 si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation ou d'autres symptômes.
Mesures d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.
Contrôles de l'exposition environnementale	Aucune information disponible.

-Continue à la page suivante.-

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique : POUDRE SOLIDE
Aspect : Bleu
Odeur : inodore
Seuil olfactif : Non fourni.
pH : 8-9
Point de fusion : 825 ºC
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Non fourni.
Point d'éclair : Non fourni.
Taux d'évaporation : Non fourni.
Limites d'explosivité supérieure/inférieure : Non fourni.
Pression de vapeur/densité : Non fourni.
Densité (20 °C) : Non fourni.
Solubilité : Non fourni.
Coefficient de partage : n-octanol/eau : Non fourni.
Température d'auto-inflammation : Non fourni.
Température de décomposition : Non fourni.
Viscosité : Non fourni.

9.2 Autres données.
Non fourni.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.
Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.2 Stabilité chimique.
Stable à température et pression normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.
Aucune dans des conditions normales de traitement.

10.4 Conditions à éviter.
Produits incompatibles, exposition à l'air humide ou à l'eau, tenir à l'écart du feu.

10.5 Matériaux incompatibles.
Agents oxydants puissants. Acide.

10.6 Produits de décomposition dangereux.
Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008.
(a) toxicité aiguë ;
Données toxicologiques des composants

Composant	LD50 orale	LD50 topique	LC50 respiratoire
Carbonate de calcium (471-34-1)	6450 mg/kg (rats)	>2000 mg/kg (rats) Guide d'essai OCDE 402	>3 mg/l 4 h (rats) Guide d'essai OCDE 403

(b) corrosion/irritation cutanée ;
Aucune information disponible.

(c) lésions oculaires graves ou irritation oculaire ;
Aucune information disponible.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée ;

-Continue à la page suivante.-

Aucune information disponible.

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales ;
Aucune information disponible.

(f) Cancérogénicité ;
Le produit ne contient aucun agent cancérigène.

(g) Toxicité pour la reproduction ;
Aucune information disponible.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique ;
Aucune information disponible.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée ;
Aucune information disponible.

(j) Risque d'aspiration ;
Aucune information disponible.

11.2 Informations relatives à d'autres dangers.
Propriétés perturbatrices du système endocrinien.
Aucune connue.
Informations complémentaires.
Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.
Écotoxicité : Ne pas déverser dans les égouts. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Algues d'eau douce	Poissons d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
Carbonate de calcium (471-34-1)	Aucune information disponible	LC50 : >56 g/l, 96 h	Aucune information disponible	Aucune information disponible

12.2 Persistance et dégradabilité.
Aucune information n'est disponible sur la biodégradabilité des substances présentes.
Aucune information n'est disponible sur la dégradabilité des substances présentes.
Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.
Aucune information n'est disponible sur la bioaccumulation des substances présentes.

12.4 Mobilité dans le sol.
Aucune information n'est disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.
Aucune information n'est disponible sur l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien.
Ce produit ne contient aucun composant ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien qui ont un effet sur l'environnement.

12.7 Autres effets nuisibles.
Aucune information n'est disponible sur d'autres effets nuisibles sur l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

-Continue à la page suivante.-

13.1 Méthodes de traitement des déchets.
Déchets provenant de résidus/produits inutilisés : Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique mis au rebut est classé comme déchet dangereux. Les directives de l'EPA américaine pour la détermination de la classification sont énumérées dans le 40 CFR 261.3. En outre, les producteurs de déchets doivent consulter les réglementations nationales et locales relatives aux déchets dangereux afin de garantir des classifications complètes et précises.
Emballages contaminés : Vider le contenu restant. Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Non dangereux pour le transport. En cas d'accident et de déversement, procéder conformément à la section 6.

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification.
Non dangereux pour le transport.

14.2 Nom d'expédition UN.
Description :
ADR/RID : Non dangereux pour le transport.
IMDG : Non dangereux pour le transport.
ICAO/IATA : Non dangereux pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.
Non dangereux pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage.
Non dangereux pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement.
Aucun danger identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par les utilisateurs.
Non dangereux pour le transport.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'IMO.
Non dangereux pour le transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Législation et réglementation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Composant	**EINECS**
Carbonate de calcium	207-439-9
Bleu outremer	611-533-9

Componsant	EINECS
Carbonate de calcium ($CaCO_3$)	207-439-9
Bleu outremer	611-533-9

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.
Aucune évaluation de la sécurité chimique du produit n'a été effectuée.

-Continue à la page suivante.-

SECTION 16 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité ont été élaborées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (*Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals*, REACH).

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité du produit sont basées sur les connaissances actuelles et les lois communautaires et nationales en vigueur, dans la mesure où les conditions de travail des utilisateurs échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles spécifiées sans avoir préalablement reçu des instructions écrites sur son utilisation. Il incombe toujours à l'utilisateur de prendre les mesures appropriées afin de se conformer aux exigences légales.

-Continue à la page suivante.-